

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 15 octobre 2020

N° 13

Objet : Création d'un poste
contrat de projet chargé de
mission interfonds

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Étaient représentés :

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

Étaient excusés :

BARDIN Chantal,
BAUDOUI Marie Anne
BOURJAC Jean Marie
PARIS Mireille
POSTEL Chrystelle
REBOUL Childéric,
RISSO Gilbert

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/10/2020

Application agréée E-Inpale.com

99_DE-004-200067437-20201015-13_15102020

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération gère des programmes de financement européens (LEADER, Espace Valléen, ALCOTRA) et répond à des appels à projets pour le développement dans le cadre de ses compétences (DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local, DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux). L'ensemble de ces fonds implique un suivi régulier des dépenses auprès des financeurs. La multiplication des fonds et leur technicité requiert des moyens humains. Le travail de suivi administratif et financier est essentiel car la collectivité est contrôlée régulièrement sur l'utilisation financière des programmes.

Au vu de ces éléments, et afin de contribuer à la sécurisation de la gestion des fonds il est proposé la création d'un poste de chargé de mission interfonds d'une durée de deux ans afin de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Suivi administratif et financier des programmes ALCOTRA CLIP et PROSOL,
- Supervision du programme LEADER Durance Provence,
- Préparation et suivi administratif et financier de la DSIL et de la DETR,
- Suivi des derniers projets espace valléen en cours notamment l'étude de programmation du bureau d'information touristique des Mées,
- Elaboration de réponses à des appels à projets

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

La rémunération versée serait calculée par référence au cadre d'emplois de rédacteurs territoriaux sur un IM 388 auquel s'ajoute le régime indemnitaire correspondant, soit un montant annuel chargé de 36 300 euros. Ce poste ouvre droit au financement ALCOTRA dans la limite de 85% du mi-temps dédié au suivi financier et administratif de ce programme, soit 15 427 euros annuel. Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 20 873 euros annuel.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission interfonds,

Considérant que le coût annuel chargé du poste est de 36 300 euros

Considérant que ce poste ouvre droit à des financements,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de créer un emploi non permanent pour assurer les missions interfonds énoncées ci-dessus.
- de définir les caractéristiques du contrat de projet ainsi qu'il suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-legalpro.com

99_DE-004-200067437-20201015-13_15102020

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail
Du 01/01/2021 au 31/12/2022	1	Catégorie B	<p>Suivi administratif et financier des programmes ALCOTRA CLIP et PROSOL,</p> <p>Supervision du programme LEADER Durance Provence,</p> <p>Préparation et suivi administratif et financier de la DSIL et de la DETR,</p> <p>Suivi des derniers projets espace valléen en cours notamment l'étude de programmation du bureau d'information touristique des Mées,</p> <p>Elaboration des réponses aux appels à projets</p>	Temps complet

Les candidats devront justifier d'un diplôme BAC +2 dans le domaine du développement territorial ou de l'action publique. Une expérience professionnelle dans la conduite de projet est souhaitée.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, sur la base de l'indice majoré 388 ainsi que du régime indemnitaire correspondant. Le coût annuel relatif à cet emploi s'élève à 36 300 euros maximum. Les financements participent à hauteur de 85% du coût annuel pour 50% du poste. Le reste à charge annuel pour la collectivité s'élève à 20 873 euros.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- De modifier le tableau des effectifs

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 1 vote contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Appréciation agréée E-legalite.com

99_DE-004-201067437-20201010-13_10102020

